

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 20 décembre 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 17 décembre 2021

2021 DLH 437 Subvention (30 000 €) à la Fondation Abbé Pierre pour le développement d'actions en matière de lutte contre l'habitat indigne

M. Ian BROSSAT, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu le budget de la Ville de Paris ;

Vu le projet de délibération en date du 30 novembre 2021 par lequel Madame la Maire, sollicite l'autorisation d'attribuer, au titre de l'exercice 2021, une subvention (30 000 €) à la Fondation Abbé Pierre pour le développement d'actions en matière de lutte contre l'habitat indigne sur le projet présenté par l'association dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2021 ;

Sur le rapport présenté par M. Ian BROSSAT, au nom de la 5ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Il est attribué à la Fondation Abbé Pierre pour le logement des personnes défavorisées, dont le siège est situé 3-5, rue de Romainville (19^{ème}), une subvention de fonctionnement d'un montant de trente mille euros (30.000 €) au titre de l'année 2021.

Article 2 : La dépense sera imputée au budget de fonctionnement de l'exercice 2021 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO